

Avantages santé du PASS'REGION

Formation aux premiers secours : 60 €

Apprendre les gestes qui peuvent sauver des vies !

Sur présentation du PASS'REGION chez les organismes de formation partenaires, il sera possible de se former aux gestes de premiers secours.

La formation doit se faire en dehors du temps scolaire.

Changement d'établissement

La nature et le montant des avantages chargés sur le Pass'Région diffèrent selon le type d'établissement et la filière. La mise à jour du Pass relève du nouvel établissement. Ce dernier doit rattacher informatiquement le dossier de l'élève à l'établissement depuis son espace de gestion des Pass'Région. Ce rattachement aura pour effet la mise en opposition du Pass'Région actuel et l'envoi d'une nouvelle carte mise à jour de droits et au nom de l'établissement. Cette refabrication de carte est gratuite.

Perte, vol ou dysfonctionnement, changement d'adresse

Rendez-vous sur la page jeunes.auvergnerhonealpes.fr/moncomptepass pour commander un nouveau Pass'Région

LA BEPJ ou Bourse d'équipement pour les jeunes

Commande PASS'REGION Cocher la filière n° 4	CAPA 1 ^{ère} année	SECONDE	BPJEPS
Montant bourse	200€	200€	Pas de BEPJ pour les apprenti(e)s

La BEPJ est attribuée sans condition de ressources et créditée sur la carte PASS.

Elle est perçue uniquement la 1^{ère} année d'un cycle de formation et sert à acquérir du matériel professionnel : bleu de travail, chaussures de sécurité, vêtements d'équitation, chaps, ect...

Une liste de magasins partenaires est consultable sur le site de la Région AURA, sous l'onglet : lieux d'utilisation.

Consultation du site de la Région AURA : www.passregion.auvergnerhonealpes.fr

De multiples informations en ligne, **n'hésitez pas à le consulter !**

Pour vous aider dans vos démarches :

Contacts à la MFR :

Mme CHARDON – annie.chardon@mfr.asso.fr

Mme GLENAT – pascale.glenat@mfr.asso.fr